



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information :
statistiques de l'environnement**

Statistiques de l'environnement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le présent rapport offre un récapitulatif de l'application du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement. Il y est rendu compte de l'avancement des travaux méthodologiques engagés, et en particulier de la première réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, de l'élaboration de directives méthodologiques relatives aux ensembles de statistiques fondamentales et de statistiques de base de l'environnement et de la mise au point définitive d'un outil d'auto-évaluation des statistiques de l'environnement. Il renferme des informations sur les activités de coopération technique et de renforcement des capacités, ainsi que sur les progrès effectués dans l'application du Cadre dans les pays. Les tâches restant à accomplir et les activités prévues en 2015 y sont également présentées. La Commission de statistique est invitée à prendre acte du présent rapport.

* E/CN.3/2015/1.



I. Introduction

1. Lors de sa quarante-quatrième session, tenue du 26 février au 1^{er} mars 2013, la Commission de statistique a adopté la version révisée du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, la jugeant propre à renforcer les programmes nationaux de statistiques de l'environnement et y voyant un moyen utile de concourir à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'exécution du programme de développement pour l'après-2015. Elle a également souscrit au plan d'action visant à favoriser l'application du Cadre et à l'établissement d'un groupe d'experts sur les statistiques de l'environnement, et insisté sur le fait que la mise en œuvre du Cadre révisé nécessitait l'élaboration de directives méthodologiques détaillées et de supports de formation, à partir des ressources existantes en la matière et en coordination avec les travaux de recherche sur les méthodes concernant des branches apparentées de la statistique. Enfin, elle a mis l'accent sur le fait que les pays qui en étaient aux premiers stades de l'élaboration de programmes nationaux relatifs aux statistiques de l'environnement devaient bénéficier d'un nombre accru d'activités visant à leur fournir une assistance technique et à renforcer leurs capacités, et engagé en conséquence les organisations internationales à leur prêter leur concours.

2. Lors de sa quarante-cinquième session, tenue du 4 au 7 mars 2014, la Commission de statistique a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2014/28), récapitulant les travaux méthodologiques et les activités de formation, de renforcement des capacités et de communication menées en 2013 pour concourir à l'application du Cadre, et présentant les perspectives pour 2014 et 2015.

3. Le présent rapport offre une vue d'ensemble des activités menées en 2014, en s'arrêtant en particulier sur l'avancement des travaux méthodologiques engagés, la première réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, les progrès accomplis dans l'application du Cadre dans les pays et les activités de formation et de renforcement des capacités en la matière. Les tâches restant à accomplir et les activités prévues en 2015 y sont également abordées.

II. Activités menées en 2014

A. Travaux méthodologiques

4. Le plan d'action pour la mise en œuvre du Cadre prévoyait la création d'un Groupe d'expert des statistiques de l'environnement chargé d'aider la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales dans ses travaux méthodologiques, en contribuant notamment à l'élaboration : a) d'un guide méthodologique relatif à l'ensemble de statistiques fondamentales de l'environnement, offrant des indications détaillées formulées à partir des ressources disponibles; b) d'un outil d'auto-évaluation des statistiques de l'environnement; c) de directives relatives à la mise en place ou au renforcement de programmes nationaux de statistiques de l'environnement.

5. Le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement a été créé en décembre 2013. Sa première réunion, organisée par la Division, s'est déroulée à New York les 26, 27 et 28 mars 2014. Présidée par M^{me} Iva Ritschelová, Présidente

de l'Office statistique de la République tchèque, elle a rassemblé 18 experts des pays et organismes suivants : Botswana, Brésil, Chili, Colombie, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Jamaïque, Maurice, Mexique, Norvège, Philippines, Qatar, République tchèque, Agence européenne pour l'environnement, EUROSTAT et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

6. Le Groupe a mené ses travaux sur la base des documents et des communications mis au point par ses membres et par la Division statistique. L'ensemble des documents et des communications qui lui ont été soumis, ainsi que le compte rendu de sa première réunion, peuvent être consultés et téléchargés sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/environment/FDES/fdes_eges1.html.

Guide méthodologique relatif à l'ensemble de statistiques fondamentales de l'environnement

7. Le Groupe a examiné l'avant-projet de Guide méthodologique relatif à l'ensemble de statistiques fondamentales de l'environnement, ainsi que la structure et le contenu des projets de modèles de fiches méthodologiques, et les exemples qui les accompagnent, mis au point par la Division. Compte tenu de la corrélation étroite qui existait sur le plan méthodologique, entre les statistiques relevant de l'ensemble de statistiques fondamentales et celles appartenant aux deux catégories supplémentaires que comportait l'ensemble de statistiques de base, il a été décidé d'élargir le champ du Guide afin qu'il embrasse la totalité de l'ensemble de statistiques de base. Le Groupe est convenu des précisions à apporter au sujet des statistiques, des métadonnées et des définitions. La structure par groupement thématique des fiches méthodologiques a été adoptée. Les experts ont évoqué d'autres formules possibles (par thème, par sous-composants, etc.). Cependant, au vu de la diversité qui caractérise l'ensemble de statistiques de base de l'environnement et compte tenu des compétences particulières nécessaires pour établir les fiches méthodologiques touchant tel ou tel domaine des statistiques de l'environnement, la formule des groupements a été jugée la mieux adaptée. Un programme et un calendrier de travail ont été arrêtés, les membres du Groupe s'engageant à mettre leur compétence au service de l'établissement des fiches méthodologiques ou à participer à des équipes chargées d'examiner et d'exploiter les travaux produits, en collaboration avec la Division.

8. Depuis la première réunion du Groupe, la Division a achevé la mise au point du modèle des fiches méthodologiques, qui comprend les rubriques suivantes :

- a) Intérêt pratique;
- b) Sources méthodologiques;
- c) Classifications;
- d) Définitions;
- e) Méthodes de recueil et sources des données;
- f) Assurance de la qualité;
- g) Présentation et diffusion;

h) Articulation avec le schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique;

i) Sources internationales de données.

9. Le modèle ayant été définitivement arrêté, les groupes d'experts ont entrepris la mise au point des fiches méthodologiques selon des groupes de thèmes statistiques déterminés. Les avant-projets en ont été communiqués aux membres du Groupe d'experts, pour examen et observations. Les fiches revues et corrigées seront examinées lors de la deuxième réunion du Groupe qui doit se tenir à New York les 25, 26 et 27 mars 2015, puis feront l'objet d'une dernière révision par les pairs avant d'être clôturées.

10. Le Guide devant désormais porter sur la totalité de l'ensemble de statistiques de base de l'environnement, les moyens et le temps nécessaires à son élaboration seront notablement supérieurs aux prévisions initiales. Il a donc été décidé qu'il serait publié en volumes successifs, au fil de l'achèvement des différents jeux de fiches méthodologiques connexes, formant un tout cohérent, qui le composent. L'établissement du premier volume du Guide devrait être terminé avant la fin de 2015. Il a également été convenu que les différentes fiches méthodologiques seraient publiées sur le site Internet de la Division à mesure qu'ils deviendraient disponibles.

Outil d'auto-évaluation des statistiques de l'environnement

11. La mise au point d'un outil d'auto-évaluation des statistiques de l'environnement a été engagée à la suite de l'adoption du Cadre. S'inspirant des modèles qui avaient été employés pour définir l'ensemble de statistiques fondamentales de l'environnement, la Division a élaboré la première version de l'outil d'auto-évaluation (parties 1 et 2 axées sur l'intérêt pratique, les priorités nationales, les grands enjeux et les principales parties intéressées, ainsi que les sources de données, leur disponibilité et leurs lacunes). Après avoir été utilisé avec succès dans le cadre d'une série d'ateliers de formation régionaux et nationaux et de projets de pays, l'outil d'auto-évaluation a été perfectionné à la lumière des enseignements tirés de son application. Il a été soumis à l'examen du Groupe d'experts, en même temps qu'une nouvelle partie 3, relative aux aspects institutionnels des statistiques de l'environnement.

12. Le Groupe a examiné et globalement approuvé la structure et le contenu de l'outil d'auto-évaluation présenté par la Division. Il a cependant estimé : a) que les catégories de l'outil devaient être précisées plus encore; b) que le degré de précision et de détail des parties 1 à 3 devait mieux tenir compte des besoins des différents groupes de destinataires; c) qu'il convenait de rendre l'outil plus convivial. Le Groupe a estimé également que des instructions détaillées devaient être formulées pour expliquer et orienter la marche à suivre afin d'appliquer l'outil. Pour donner suite à ces propositions, la Division a entrepris de réviser les parties 1 à 3 de l'outil, en tenant compte des observations complémentaires émises par les pays qui en avaient fait usage. La version issue de cette révision sera présentée au Groupe lors de sa deuxième réunion, pour adoption définitive.

Directives relatives à la mise en place ou au renforcement de programmes nationaux de statistiques de l'environnement

13. Le Groupe a examiné un avant-projet présentant la structure et le contenu envisagés pour les directives. Il a été convenu que ces dernières devraient s'adresser à l'encadrement et non aux statisticiens eux-mêmes. Les directives ayant vocation à faciliter l'élaboration, par les pays, d'une stratégie et d'un programme en matière de statistiques de l'environnement, il serait utile d'y faire figurer des exemples de bonnes pratiques émanant des pays et des régions.

14. La mise au point d'un document d'orientation détaillé pour l'application de l'outil d'auto-évaluation ayant été demandée, la Division examine actuellement la mesure dans laquelle le contenu de ce document et celui des directives sont susceptibles de se chevaucher. On pourrait envisager, le cas échéant, de ne pas réaliser une brochure distincte, mais de concevoir les directives de telle sorte qu'elles englobent l'application de l'outil, tout en procédant à la mise en ligne d'un recueil dynamique de bonnes pratiques nationales et régionales. Cette proposition sera examinée lors de la prochaine réunion du Groupe.

Autres travaux d'ordre méthodologique

15. La Division a procédé à une évaluation des correspondances existant entre, d'une part, le Cadre et l'ensemble de statistiques de base de l'environnement et, d'autre part, les données touchant aux statistiques de l'environnement qui devront être obtenues, le cas échéant, pour mesurer et suivre la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable. Pour mener à bien cette évaluation, elle s'est appuyée sur la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, dont l'Assemblée générale a jugé qu'elle devait constituer une source privilégiée pour l'incorporation de ces objectifs dans le programme de développement pour l'après-2015. Les résultats en seront communiqués au Groupe d'experts, qui les examinera lors de sa prochaine réunion.

B. Application par les pays, formation et renforcement des capacités

16. Dans le cadre du programme de mise en œuvre du Cadre, un atelier de formation a été organisé à Abou Dhabi à l'intention des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Le Centre statistique du CCG, qui a prévu des dispositions précises pour aider les pays dans le domaine des statistiques de l'environnement, peut concourir utilement à l'application du Cadre dans la région. L'Institut arabe de formation et de recherches statistiques s'est dit, lui aussi, favorable à ces initiatives et a fait part de sa volonté de promouvoir les pratiques préconisées par la Division en la matière.

17. Organisé au Mexique, le premier atelier du Comité technique du projet intitulé « Développement et renforcement des statistiques de l'environnement officielles grâce à la création d'un cadre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes » a été l'occasion de présenter le Cadre et d'en promouvoir l'utilisation.

18. En 2014, de nouveaux pays et territoires, dont ceux mentionnés ci-après, ont commencé à utiliser le Cadre pour élaborer leurs stratégies, programmes et publications de statistiques de l'environnement et leurs référentiels d'indicateurs

environnementaux : Australie, Botswana, Costa Rica, Curaçao, Émirats arabes unis, Équateur, Indonésie, Jamaïque, Maurice, Mexique, Népal, Nigéria, Suriname et Viet Nam, par exemple.

19. Un atelier de formation sur l'application du Cadre sera organisé en janvier, à Maurice, à l'intention des États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), en collaboration avec le COMESA et le Bureau mauricien de statistique. Le COMESA est résolu à favoriser le développement des statistiques de l'environnement dans ses États membres à l'aide du Cadre.

20. Le Cadre est utilisé dans un projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Appui aux pays en développement pour mesurer les progrès réalisés dans la création d'une économie verte », mené actuellement dans les régions de la CEPALC et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et appelé à se poursuivre en 2015. Organisé par la Division de statistique en collaboration avec les deux commissions régionales précitées et quelques pays pilotes, et en coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres organisations mondiales et régionales compétentes, ce projet a pour objet d'aider les pays à produire des données permettant d'alimenter une batterie d'indicateurs adaptée aux régions concernées, l'accent étant mis sur les statistiques industrielles, énergétiques, environnementales et agricoles de base nécessaires à l'établissement et à la tenue à jour d'indicateurs de l'économie verte adéquats et statistiquement viables pour les deux régions et notamment pour les pays pilotes, qui sont au nombre de quatre par zone - le Bhoutan, la Malaisie, la Mongolie et le Viet Nam pour l'Asie, et le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou pour l'Amérique latine, le Mexique et la République de Corée apportant un appui technique dans leur région respective.

21. Les préparatifs de la neuvième tranche du projet intitulé « Prêter appui aux États Membres dans le domaine de l'élaboration et du renforcement des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique intégrée en vue d'assurer un meilleur suivi du développement durable », financé par le Compte pour le développement, ont été engagés. Ce projet a pour objet de lever les obstacles techniques et institutionnels qui empêchent la production régulière, au niveau national, de statistiques sur l'environnement et de comptes environnementaux et économiques. Faisant appel aux ressources méthodologiques et techniques actuellement disponibles, il est exécuté selon le principe de l'appropriation nationale, tandis que la mise en place de structures d'échange interinstitutionnelles et d'équipes nationales, mais aussi de réseaux régionaux, permet d'en pérenniser les résultats et retombées. En application jusqu'à la fin de 2017, il est composé de deux modules : le module A, axé sur le renforcement des capacités nationales nécessaires à la production des statistiques de l'environnement dans cinq pays de la sous-région de la Communauté d'Afrique de l'Est autour du Cadre et de ses outils, et le module B, dont l'objet est de mettre en œuvre le Système de comptabilité environnementale et économique de 2012 dans un échantillon de quatre pays de deux sous-régions d'Afrique et d'Asie. Ce projet est mis en œuvre sous la conduite du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie et du Service des statistiques économiques de la Division de la statistique, en collaboration avec les commissions régionales, les pays participants et les organismes régionaux et sous-régionaux compétents intervenant dans les différentes zones concernées.

III. Activités prévues en 2015

22. En 2015, les travaux relatifs à l'application du Cadre se poursuivront autour des axes suivants :

a) Achèvement du volume I du Guide méthodologique relatif à l'ensemble de statistiques de base de l'environnement, en mettant à profit les ressources méthodologiques existantes et les travaux menés actuellement sur les méthodes dans le domaine des statistiques de l'environnement;

b) Détermination des groupements thématiques et élaboration des projets de fiches méthodologiques du volume II du Guide;

c) Établissement des correspondances entre l'ensemble de statistiques de base de l'environnement et les listes des indicateurs couramment utilisés par les organisations internationales, intergouvernementales, régionales et sous-régionales, en analysant notamment la façon dont ces indicateurs peuvent être obtenus à partir de l'ensemble de statistiques de base;

d) Mise au point définitive des parties 1, 2 et 3 de l'outil d'auto-évaluation et du document d'orientation détaillé sur son application dans les pays;

e) Élaboration de supports et d'outils de formation pour accompagner la mise en œuvre du Cadre dans les pays;

f) Poursuite des deux projets financés par le Compte pour le développement et apport d'un soutien à d'autres activités de formation et de renforcement des capacités.

Ces activités seront menées en collaboration étroite avec le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement.

IV. Suite à donner par la Commission

23. La Commission est invitée à prendre acte du présent rapport.
